

cré leurs ressources, leur temps et leur dévouement à la mise en valeur de cette immense région. En fait, j'ai l'impression que le genre de traitement que ce projet de loi administrerait aux habitants du Territoire du Yukon illustre clairement à quel point il est nécessaire que la Chambre étudie dans les meilleurs délais s'il est opportun de conférer aux territoires du Yukon et du Mackenzie le statut de provinces souveraines. J'estime que conférer le statut de provinces aux territoires du Yukon et du Mackenzie serait bénéfique pour nos concitoyens qui y vivent, résoudrait certaines des graves difficultés auxquelles ils sont actuellement en proie et serait fort bien reçu des populations.

**M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni):** Monsieur l'Orateur, le député de Kootenay-Ouest (M. Harding) a en bonne partie exposé l'attitude du Nouveau parti démocratique à l'égard du bill à l'étude dans ses remarques d'aujourd'hui et dans la première partie de son discours, le 5 mars.

Je n'essaierai pas de revenir sur toute la matière qu'il a analysée dans les deux parties de son discours. Cependant, je voudrais souligner un ou deux aspects du bill qu'il a abordés.

Le ministre se rappelle qu'une bonne partie du discours du député portait sur la nécessité de protéger le milieu dans les limites du territoire du Yukon. Le député a insisté sur le fait que nous ignorons encore tout des intentions du gouvernement et a signalé notamment les modifications apportées l'an dernier par le Parlement à la loi sur les terres territoriales. On ne nous a pas encore présenté les règlements qu'on nous avait promis aux termes de cette loi, pour que les amendements adoptés l'an dernier prennent corps. Le ministre retarde sans doute pour des raisons valables, mais je lui rappelle qu'il a donné au comité permanent, alors que nous étudions le bill, l'assurance qu'un projet de règlement serait soumis l'automne dernier à l'examen du comité. Le printemps est déjà avancé, l'été approche, et nous ne possédons pas encore de détails sur les intentions du ministre.

Sauf erreur, le ministre a déclaré, au cours d'entretiens avec l'industrie minière sur les règlements prévus pour les régions du Yukon où elle est implantée, qu'on en était arrivé à quelque entente. Le ministre et les députés devraient s'entendre sur le contenu du règlement. Cela devrait avoir la priorité sur tout autre accord en coulisse avec l'industrie minière.

**L'hon. M. Chrétien:** Il ne s'agit pas de l'industrie minière mais des conseillers territoriaux.

**M. Barnett:** Le ministre vient de parler du conseil territorial. Je peux me tromper mais je crois me souvenir qu'il avait déclaré que des discussions s'étaient tenues avec l'industrie minière. J'avais eu l'impression que le ministre disait en fait que l'industrie minière était satisfaite des intentions du gouvernement.

**L'hon. M. Chrétien:** Ces gens-là ne seront jamais satisfaits.

**M. Barnett:** Cette phrase du ministre nous permet de voir la situation dans son exacte perspective. J'avais été quelque peu étonné à l'époque. J'avais compris que l'industrie minière s'était laissée facilement convaincre et qu'elle était pleinement satisfaite.

**M. Nielsen:** Pas du tout.

**M. Barnett:** N'oublions pas que le Yukon est l'une des régions minières historiques du Canada. C'est un privilège qu'il partage avec ma province d'origine. Pendant longtemps, j'ai vécu dans une région minière historique du Canada dont la mise en valeur est antérieure à celle du Yukon: la région minière de Caribou en Colombie-Britannique. Quiconque possède cette expérience et a vécu dans une ville minière sait que le ministre a bien raison de dire que l'industrie minière ne sera jamais satisfaite.

• (4.10 p.m.)

A mon avis, en examinant un bill de ce genre, nous devrions garder présente à l'esprit la situation qui s'est implantée au tout début de l'exploitation minière dans notre pays. Cette époque des pionniers a débuté, du moins dans les régions de l'Ouest, lorsque l'homme a été séduit par la recherche de l'or, et sous maints rapports, ce projet de loi reprend un concept fondamental de la loi sur les mines qui avait été conçu pour mettre un certain semblant d'ordre dans la façon dont les prospecteurs et les mineurs pouvaient utiliser les ressources minières, tout en évitant une répétition au Canada de la loi du plus fort qui aurait prévalu, paraît-il, chez nos voisins du Sud à l'époque de la ruée vers l'or en Californie.

**M. Nielsen:** Cet ordre est assuré maintenant dans la loi actuelle.

**M. Barnett:** En effet, monsieur l'Orateur, c'est ce que je disais: cette loi reprenait ce concept fondamental établi au Canada et qui remonte à l'époque où la Colombie-Britannique était encore une colonie de la Couronne sous le régime du gouverneur sir James Douglas, et que sir Matthew Begbie, notre premier juge en chef, parfois appelé le «juge de la pendaison», maintenait l'ordre dans les camps de mineurs de la Colombie-Britannique. Par là, j'entends qu'une bonne partie du bill est consacrée aux formalités d'acquisition d'un claim, d'enregistrement, et à la procédure à suivre par le détenteur du claim qui veut exploiter les ressources minérales qui s'y trouvent. Certes aucun député ne s'opposera à ce qu'on mette de l'ordre, sur le plan juridique, dans ce domaine d'activité. Ce qu'il s'agit de savoir, c'est si on le fait convenablement ou non.

Je rappellerais à la Chambre, vu le temps écoulé depuis le dernier débat, que mon collègue le député de Kootenay-Ouest (M. Harding) a dit que nous n'étions pas